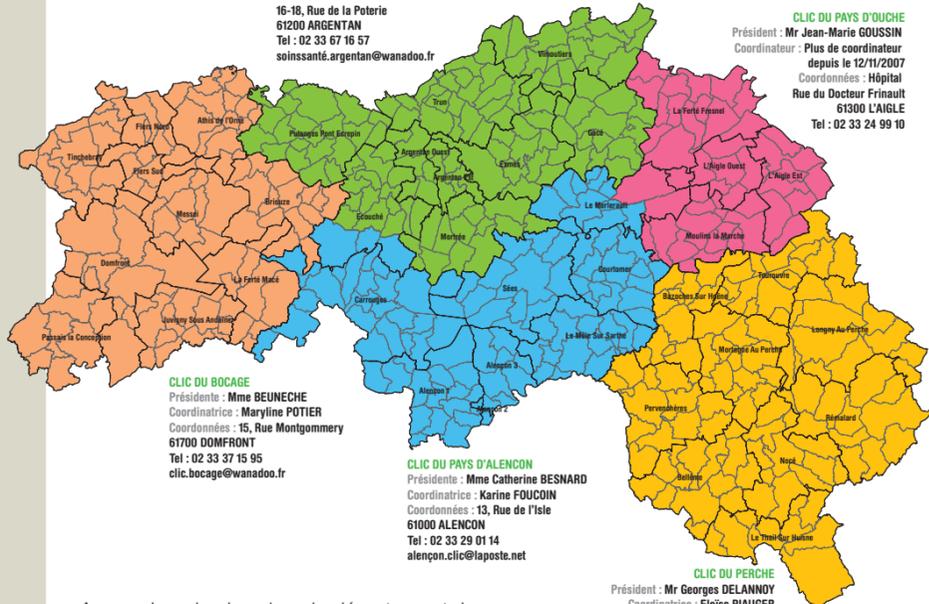


en avant (suite)

Ecoute et proximité aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

CLIC DU PAYS D'ARGENTAN ET DU PAYS D'AUGE ORNAIS
Présidente : Mme Marie-Joseph PIERRE
Coordinatrice : Karine FOUCHER
Coordonnées : Association soins santé
16-18, Rue de la Poterie
61200 ARGENTAN
Tel : 02 33 67 16 57
soinssanté.argentan@wanadoo.fr

CLIC DU PAYS D'OUICHE
Président : Mr Jean-Marie GOUSSIN
Coordinateur : Plus de coordinateur depuis le 12/11/2007
Coordonnées : Hôpital
Rue du Docteur Frinault
61300 L'AIGLE
Tel : 02 33 24 99 10



CLIC DU BOCAGE
Présidente : Mme BEUNECHÉ
Coordinatrice : Maryline POTIER
Coordonnées : 15, Rue Montgomery
61700 DOMFRONT
Tel : 02 33 37 15 95
clic.bocage@wanadoo.fr

CLIC DU PAYS D'ALENÇON
Présidente : Mme Catherine BESNARD
Coordinatrice : Karine FOUCHER
Coordonnées : 13, Rue de l'Isle
61000 ALENÇON
Tel : 02 33 29 01 14
alencon.clic@laposte.net

CLIC DU PERCHE
Président : Mr Georges DELANNOY
Coordinatrice : Etoile PIAUGER
Coordonnées : Hôpital
9, Rue de Longny
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
Tel : 02 33 73 11 02
clicduperche@wanadoo.fr

Au nombre de cinq dans le département, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ont pour mission principale, l'information des personnes âgées et de leurs familles et sont à l'écoute de leurs préoccupations quotidiennes. L'information dispensée concerne notamment :

- Les aides et prestations des caisses d'assurance vieillesse et du Département.
- Les modalités d'intervention des services d'aide à domicile.
- Les prestations liées aux soins à domicile.
- L'accueil en maison de retraite.
- Les possibilités d'aides matérielles.
- L'information de base relative à l'aide aux handicapés en liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne.

Les CLIC organisent également des actions collectives en direction d'un public de personnes âgées ou de toute personne intéressée quant à l'action sociale, la santé et plus généralement le quotidien des aînés. A l'échelle locale, les CLIC sont les meilleurs relais d'informations. N'hésitez pas à les contacter.

Le Conseil général s'engage

Le Budget primitif 2008 prévoit une enveloppe totale de 205 000 € pour les cinq CLIC subventionnés par le Conseil général.

Pour info

SANTÉ

Le dépistage des cancers du sein et des intestins, un geste simple pour que la vie l'emporte

Le cancer n'est plus une fatalité. Un dépistage précoce puis des contrôles tous les deux ans grâce à la mammographie ou la coloscopie permettent de détecter d'éventuelles tumeurs et d'intervenir rapidement pour enrayer la maladie. Les Ornaises et Ornaise âgés de 50 à 74 ans, sans antécédents médicaux ou familiaux sont invités à participer aux campagnes de dépistage organisé des cancers du sein et des intestins. Ces examens sont gratuits, rapides et sûrs et peuvent sauver des vies.

Renseignements : Régie des Cancers de l'Orne au 0 800 215 117 (appel gratuit).

TRANSPORT À LA DEMANDE

Se déplacer en toute liberté

Ce dispositif dédié aux personnes privées de leur mobilité complète avantagusement le réseau départemental d'autobus Cap Orne. Souple, proche des gens et des besoins locaux parce qu'il est géré à l'échelon des communautés de communes, le transport à la demande permet notamment aux aînés habitant en milieu rural de se déplacer facilement et à moindre coût dans le département. Un minibus ou un taxi, retenu la veille vient prendre l'usager selon l'horaire déterminé.

Pour tous renseignements sur la mise en place d'un service de transports à la demande :
Conseil général de l'Orne, services des transports. 02 33 81 60 00

A noter également : le covoiturage

Pour faciliter la mobilité des Ornaises et optimiser leurs déplacements, le Département vient de mettre en place un service de covoiturage. Offres et demandes des chauffeurs ou passagers sont rassemblées sur une plate-forme accessible gratuitement par téléphone (0820.820.138) ou sur internet www.covoiturage.orne.fr

ECOLOGIE

Lutte contre les espèces aquatiques invasives



Le Conseil général a lancé, depuis mars 2007, une action visant à lutter contre les espèces aquatiques nuisibles, tout spécialement les ragondins et les rats musqués. Cette opération est pilotée par la FDGEDON, Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles et le Syndicat mixte du bassin de la Risle. Cette opération est innovante à plus d'un titre : cohérente géographiquement (à l'échelle du bassin versant de la Risle), techniquement (prenant en compte cours d'eau et plans d'eau du bassin) et durable. Les ragondins et rats musqués sont nuisibles car porteurs, notamment, de la leptospirose (maladie transmissible à l'homme et pouvant être mortelle). Ils concurrencent l'espèce indigène locale, le campagnol amphibie (en voie de raréfaction) et dégradent les berges des cours d'eau et les cultures qui en sont proches. Ce programme pilote vise également à évaluer l'impact réel d'une telle démarche sur la densité des espèces concernées : une première évaluation a donc été menée au niveau du bassin versant avant le début des opérations de piégeage. Un état des lieux sera posé au printemps. Le Département finance cette opération à hauteur de plus de 10 000€ (achat de cages supplémentaires pour les prélèvements des espèces, indemnités aux piégeurs bénévoles). Pour toutes informations, contactez Eric Charpentier au 02 33 80 38 33 ou Isabelle Lestrat au 02 33 84 11 45.

TERRITOIRES en actions

AVRIL 2008 - N°22

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

endirect

La solidarité est au cœur de l'action du Conseil général. Notre département s'engage, plus que jamais, à veiller au bien-être de nos aînés. Vieillir dans la dignité, conserver, le plus longtemps possible, une autonomie financière, bénéficier d'une offre de soins et d'hébergement de haute qualité ; autant de droits fondamentaux dont peuvent se prévaloir les personnes âgées. Une politique audacieuse et réaliste, l'éclosion de solutions inédites respectant les fragilités humaines naissent d'une coopération durable entre élus, professionnels du secteur sanitaire et social et responsables associatifs. Par cette Lettre, nous avons souhaité porter à leur connaissance, les divers leviers mis en place par le Conseil général. APA, aide au financement des travaux de construction et de mise aux normes des maisons de retraite, accueil familial des personnes âgées, développement d'un soutien matériel et moral aux familles : les dispositifs sont nombreux et ciblés. Ils ont surtout vocation à être complémentaires de projets initiés sur le terrain, au plus près des publics concernés, et dans le souci d'un maillage cohérent des structures sur notre territoire. Dans cet esprit, oui je l'affirme, le Conseil général s'engage.



en avant

Bien vieillir dans l'Orne

L'action sociale constitue pour le Conseil général, un domaine majeur de compétences, comportant la mission essentielle d'aide et d'accompagnement des personnes âgées. Le Département déploie de nombreuses aides directes ou indirectes en faveur des aînés : de l'APA au développement de nouvelles pratiques de transports... Présentation.

A lire en pages 2 à 4.



Territoires en actions / Avril 2008 - N°22
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Véronique Inadopé, Stéphanie Liénart - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions
AVRIL 2008 - N°22



Véronique Lenhard est la nouvelle directrice du centre social Croix-Mercier en remplacement d'Anne Gutton. Elle a pris ses fonctions le 3 mars. / Olivier Visset, originaire de Loire-Atlantique, est le nouveau directeur de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Orne en remplacement de Bruno Capellari. / Le Lieutenant-colonel



Cyrille Berrod, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de l'Orne depuis 2005, a été promu Directeur Départemental du SDIS de la Corrèze (19), prenant ses fonctions le 1^{er} février dernier.



Olivier Visset

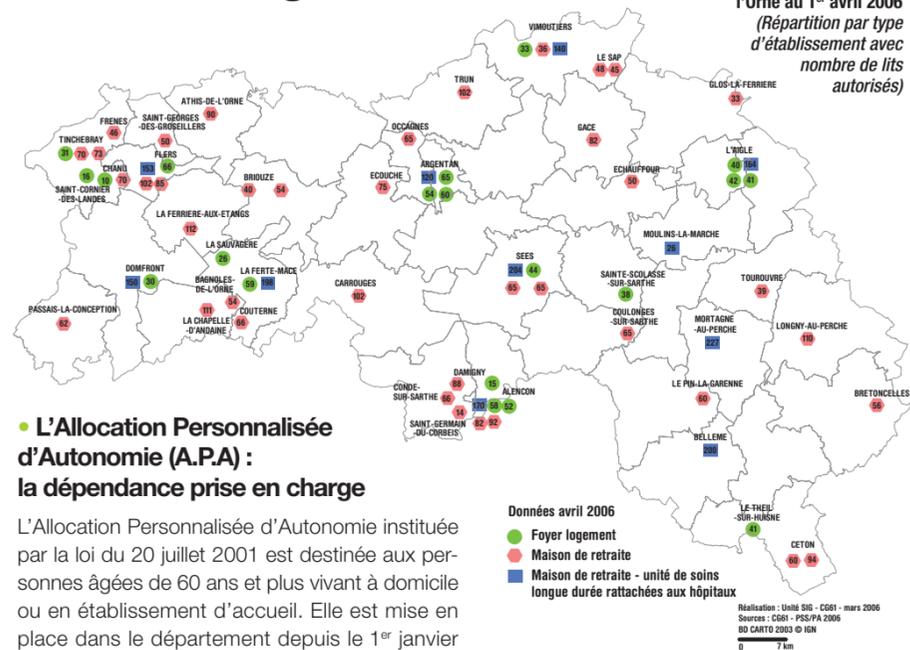
EN VUE

Le Conseil général accompagne les personnes âgées au quotidien

Viellir dans la dignité, conserver une autonomie financière, bénéficier d'un accueil et de soins adaptés, pouvoir rompre un éventuel isolement : c'est primordial pour nos aînés qui représentent une part des plus importantes de la population ornaise*. Le Conseil général de l'Orne a intensifié son engagement financier et humain en faveur des personnes âgées. Eclairages.

Explicite

APA, maisons de retraite, aides à l'hébergement, accueil



• **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) : la dépendance prise en charge**

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie instituée par la loi du 20 juillet 2001 est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile ou en établissement d'accueil. Elle est mise en place dans le département depuis le 1^{er} janvier 2002.

L'APA à domicile

La grille AGIRR classe les personnes en six niveaux d'autonomie et sert de référentiel pour l'attribution de l'APA. Les bénéficiaires de l'allocation sont les personnes âgées ayant perdu en partie ou en totalité leur autonomie et sont classées de la catégorie GIR 1 (pas de déplacements, fonctions mentales altérées) à GIR 4 (locomotion partielle ou complète, aide pour les activités corporelles et pour les repas). L'APA est également calculée en fonction du niveau des ressources. L'APA est liée à un plan d'aide qui définit les besoins de la personne âgée : aides humaines à domicile, la téléassistance, le portage de repas, les protections anatomiques des personnes incontinentes, l'adaptation du logement.

L'APA en établissement

L'allocation est versée directement à l'établissement pour concourir à une prise en charge de la dépendance (GIR 1 à GIR 4). Cette dotation permet, en particulier, le financement partiel des emplois d'aide-soignante ou d'agents des services hospitaliers ainsi que toutes les charges liées à la perte d'autonomie des résidents.

EN CHIFFRES

Au 15/12/2007 :
3 820 bénéficiaires de l'APA à domicile.
3 290 bénéficiaires de l'APA en établissement.

• **Le Conseil général s'engage**

20 M€ pour l'APA à domicile en 2008
 Près de **12 M€** pour l'APA en établissement

• **Le programme de travaux dans les maisons de retraite**

Quitter sa maison, un environnement familial, son passé pour intégrer une maison de retraite constitue pour la personne âgée, un véritable bouleversement. Aussi, ce nouveau cadre de vie doit-il être agréable, fonctionnel et convivial. Fort de ce constat, le Conseil général a décidé de participer au financement des travaux de construction et de mise aux normes des maisons de retraite. Ce sont les Etablissements Hospitaliers d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), à savoir les maisons de retraite médicalisées ou les hôpitaux, entre autres qui engagent les travaux et formulent une demande de subvention auprès du Conseil général.

• **Le Conseil général s'engage**

Le programme 2005-2013 prévoit une participation totale du Département, sous forme de subvention aux établissements de **30 M€** dont **25 M€** déjà votés. L'enveloppe pour 2007 et 2008 s'élève à **4M€**, pour chacune des deux années.

• **L'aide sociale à l'hébergement (ASH)**

Les personnes âgées à faibles ressources qui sont dans l'incapacité de payer leurs frais d'hébergement bénéficient d'une aide sociale au logement émanant du Conseil général. Cet apport financier permet de régler le prix de la journée d'hébergement en foyer ou en maison de retraite. L'ASH est cumulable avec l'APA et elle est versée directement à l'établissement d'accueil.

EN CHIFFRES

930 personnes bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement.

• **Le Conseil général s'engage**

9 100 000€ ont été inscrits au budget primitif 2008 en vue du financement.

• **L'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées**

Les personnes âgées ou handicapées peuvent être hébergées par des familles à titre onéreux.

L'unité d'accueil familial du Conseil général informe sur l'agrément, le suivi et le contrôle des personnes accueillies et des accueillants familiaux. Elle met également en place un plan de formation qui consiste à faire connaître aux familles, la réglementation ainsi que les spécificités liées à la prise en charge d'une personne handicapée ou d'une personne âgée.

EN CHIFFRES

110 personnes bénéficient de ce dispositif dans l'Orne. (Chiffre décembre 2007)

• **Le Conseil général s'engage**

Intervention financière auprès des personnes accueillies. Elle porte sur l'APA à domicile ou la prestation de compensation du handicap.

** Environ le quart de la population de l'Orne est âgé de plus de 60 ans (Estimation 2004)*



POINT DE VUE

DR EUGÈNE-LOÏC ERMESENT,
 CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE CARROUGES ET 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'HABITAT AU CONSEIL GÉNÉRAL

« S'adapter aux besoins des aînés »

L'Orne est un département rural, cela rend-t-il l'accompagnement des personnes âgées plus difficile ?

Non. Comme partout ailleurs, les établissements d'accueil et les services publics en général doivent s'adapter aux besoins des aînés. Une bonne implantation des réseaux sociaux est primordiale tout comme un travail autour de la démographie médicale.

Le Conseil général s'engage en faveur de la construction et de la réhabilitation des Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Quels sont les aménagements à effectuer en priorité ?

L'idée est d'assurer une continuité de soins entre le domicile et l'établissement. L'important est donc d'offrir un maximum de confort à nos aînés et d'assurer leur sécurité. Certains atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles psychologiques doivent être protégés.

Le maintien à domicile des personnes âgées est une option appréciée mais sa mise en œuvre est souvent un défi pour les familles. Quelles pourraient être les aides à leur apporter au quotidien ?

Le maintien à domicile n'est envisageable que si la famille et les aidants reçoivent un accompagnement psychologique et matériel. Trouver des aides ménagères, des infirmières disponibles jour et nuit ou une structure d'accueil de jour, pouvoir partager ses doutes, parler : autant d'actes et de repères essentiels pour les proches.

TERRAIN

Mortagne-au-Perche : 10 ans de succès pour le portage de repas



Ce sont les gestes du quotidien qui deviennent difficiles pour nos aînés, au fil des ans, par manque de forces et de moyens financiers. La préparation des repas en fait partie et certaines personnes âgées ne s'alimentent plus correctement. La communauté de communes de Mortagne-au-Perche a mis en place en novembre 1998 un service de portage de repas à domicile, en partenariat avec le centre hospitalier.

Cette prestation, destinée aux personnes âgées, handicapées et sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RMI rencontre un succès grandissant : environ 1500 repas sont servis chaque mois et 112 personnes y ont eu recours en 2007 (dont 50 régulièrement).

Une grande souplesse dans l'élaboration des menus, la qualité et la variété des plats, le sérieux des partenaires ne sont pas étrangers à cette réussite. « Les repas sont préparés dans la cuisine de l'hôpital de Mortagne, le chef et une diététicienne sont étroitement associés au choix des menus, gage d'équilibre nutritionnel. Les gens peuvent goûter de nouveau des mets, qu'ils ne préparaient plus telle la paupiette de veau. Tout cela leur plaît », explique Farid Kouas, responsable du service.

Coût : 6,70 € par personne et par jour, déjeuner et dîner compris

CONTACT : Communauté de communes du Bassin de Mortagne au Perche
 22, place du Gal de Gaulle
 61400 Mortagne au Perche
 02 33 85 35 80

Ecouché : la maison de retraite, un lieu de vie

Déjà en charge de la maison de retraite de Carrouges dotée d'une unité de vie pour malades d'Alzheimer et d'un service d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes, Colette Espallargas-Adam a pris la direction de la maison de retraite d'Ecouché, en 2003, lançant la restructuration et la modernisation de l'établissement comprenant désormais une unité Alzheimer. « Nous avons misé sur le confort avec des chambres spacieuses et individuelles, dans la mesure du possible. Nous devons nous adapter, être au plus près des besoins des personnes âgées et des conditions de vie qu'elles connaissent à leur domicile », précise Colette Espallargas-Adam. Les personnes qui arrivent en établissements sont de plus en plus âgées et dépendantes, physique-



ment et intellectuellement. Aussi les pouvoirs publics doivent-ils relever le double défi d'assurer un accueil et des soins performants et de maîtriser les coûts d'admission.

La création d'une unité Alzheimer à Ecouché s'inscrit dans un mouvement plus global d'accompagnement des personnes âgées sur le territoire ornaise. « Nous devons vivre avec notre temps ». Ces personnes sont fragiles et ont atteint un stade souvent avancé de la maladie. La structure est propice à échanges et à la vie en communauté. Ceux qui le peuvent y participent directement. Le personnel est spécialement formé pour aider les patients à conserver leurs acquis, pour leur prodiguer des soins de confort et de bien-être et favoriser le relationnel. « Les sorties, les goûters leur font plaisir même s'ils oublient », explique Colette Espallargas-Adam. « De telles entités devraient se généraliser ainsi que les unités d'accueil de jour, permettant de libérer du temps pour les proches et de ménager une transition plus aisée vers le placement définitif. »

CONTACT : Maison de Retraite d'Ecouché
 4, avenue Léon Labbé 61150 Ecouché
 02 33 35 10 53

Nouvelles dispositions

TRAVAUX

■ Alimentation en eau et assainissement des agglomérations rurales

A compter du 1^{er} janvier 2008, le financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectifs sont limités aux canalisations mises en service avant le 1^{er} janvier 1988, et sous réserve :

- de la présentation d'une étude de diagnostic présentant les portions de réseaux à réhabiliter.
- de la validation préalable du cahier des charges de cette étude par les services du Conseil général.
- de l'engagement du maître d'ouvrage à intégrer dans son programme de travaux la reprise des branchements des habitations au réseau d'assainissement rénové, qui devra faire l'objet d'une note détaillée.

Le règlement d'attribution des aides pour financer les travaux programmés d'alimentation en eau potable et d'assainissement des collectivités ornaises a été modifié. L'objectif majeur étant de favoriser les équipements des communes, syndicats, communautés de communes, en assainissement des eaux usées domestiques en maîtrisant les coûts d'investissement.

Etudes

- Etudes de diagnostic de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques : elles peuvent être aidées au taux de 20% du montant hors taxes (sur présentation des factures acquittées et de la transmission des rapports rédigés par le bureau d'études).
- Etudes de diagnostic de systèmes d'assainissement non collectif : ce type d'étude n'est plus financé.
- Etude préalable à l'épandage des boues de station d'épuration existantes : ce type d'étude n'est plus financé.

Travaux subventionnés

- Construction et réhabilitation de station d'épuration.
- Construction de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, de type séparatif dans les secteurs en zone "collectif".
- Opérations de réhabilitation d'assainissement non collectif, sous certaines conditions.

> Station d'épuration :

- Construction de station d'épuration (1^{er} investissement) : les aides du Département sont telles que

les taux globaux sont égaux à : zone Loire-Bretagne : 60 % ; zone Seine-Normandie : 70 %.

- Réhabilitation ou modernisation : les aides du Département, de l'Agence de l'eau, de l'Europe sont telles que les taux globaux sont égaux à : zone Loire-Bretagne : 55 % ; zone Seine-Normandie : 65 %.
- Le montant de la dépense subventionnable sera plafonnée à 800 € par équivalent habitant.

> Réseaux d'assainissement :

- Construction de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques (1^{er} investissement) : les aides du Département, de l'Agence de l'eau, de l'Europe sont telles que les taux globaux sont égaux à : zone Loire-Bretagne : 50% ; zone Seine-Normandie : 60 %. Le montant de la dépense subventionnable sera plafonnée à 8000 € par habitation existante à assainir.

- Extension de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques : les aides du Département, de l'Agence de l'eau, de l'Europe sont telles que les taux globaux sont égaux à : zone Loire-Bretagne : 40% ; zone Seine-Normandie : 50 %. Le montant de la dépense subventionnable sera plafonnée à 6 000 € par habitation existante à assainir.

- Réhabilitation de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques : taux fixe de subvention 20% du coût hors taxes des travaux pour les collectivités situées sur le bassin Loire-Bretagne.

> Assainissement non collectif :

- Taux de subvention à 10% du coût hors taxes des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif identifiés "points noirs".

> Travaux inopinés :

- Taux de subvention à 20% du coût des travaux hors taxes.

- Les projets d'un montant inférieur à 5 000 € hors taxes ne seront toutefois pas éligibles, quelle que soit leur nature.

- La dépense subventionnable sera plafonnée à 40 000 € hors taxes.

■ Un plan d'action pour le déploiement du numérique

Services numériques :

Le Conseil général a approuvé l'élaboration d'un plan d'action pour le déploiement de services numériques dans l'Orne autour de 6 grands axes : l'amélioration de la qualité de vie des usagers et des citoyens, le renforcement du développement économique, la modernisation des collèges, l'aménagement et qu'équipement du territoire départemental, la valorisation externe du Département, la modernisation des administrations publiques départementales.

Couverture numérique :

Un total de 441 000 € a été voté pour les frais de recherche et développement en vue de la couverture numérique totale du territoire. Environ 2% des lignes resteraient non éligibles, soit près de 3 000 foyers répartis sur le territoire.

■ Renforcement de l'aide à la réalisation de maisons médicales

Le Conseil général a décidé de renforcer le soutien qu'il accorde aux communes et communautés de communes pour la réalisation de maisons médicales, en améliorant sa participation sur trois points :

- Les dépenses éligibles ne seraient pas limitées à l'espace santé, mais comprendraient l'ensemble de l'espace médical, paramédical, d'accueil social, d'accueil des patients, de secrétariat, des locaux destinés à des médecins remplaçants ou stagiaires (logements pour l'accueil occasionnel, bureaux...).
- Le taux d'intervention représenterait 20% du coût éligible, en milieu rural (contre 10% décidé en 2003). Il resterait fixé à 10% en zone urbaine (unités urbaines de plus de 5 000 habitants au sens de l'Insee : Alençon, Argentan, L'Aigle, Mortagne-au-Perche,

Flers, La Ferté-Macé et la commune de St Pierre-du-Regard, qui fait partie de l'unité urbaine de Condé-sur-Noireau). Le montant de l'aide serait plafonné à 50 000 € et limité au niveau du financement apporté par le maître d'ouvrage public. Cette participation est subordonnée à l'engagement du bénéficiaire à restituer cette subvention dans un délai de 6 mois, à compter de la fin des travaux, s'il n'y a pas d'installation effective d'une équipe médicale adaptée.

- La structure devra accueillir d'autres professions médicales et paramédicales : dentistes, infirmiers, etc.
- Une enveloppe annuelle de 100 000 € sera ouverte dans le budget du Département.